

Éditorial

Le Gouvernement, malgré sa relative déconvenue électorale, ne dévie pas de la ligne suivie durant le dernier mandat. **Dans l'Éducation, les effets de la casse du Service public sont très concrets** : les classes débordent, partout des personnels manquent, chez les enseignants comme dans les autres catégories. Le « job dating », particulièrement méprisant pour nos professions, aura été inefficace. Mais le Gouvernement se satisfait d'une rentrée au niveau de l'an dernier.

Au lieu de répondre à la crise de recrutement généralisée dans l'Éducation par une véritable revalorisation, le Président et le Ministre soufflent le chaud et le froid sur le sujet. **La promesse de 10% sans conditions pour 2023 se révèle être une supercherie et le discours sur les nécessaires contreparties revient. Inadmissible !**

Dans le même temps, toujours privés de mesures salariales ambitieuses, les AED et les AESH subissent, comme l'ensemble des contractuels, l'incapacité de l'Administration à appliquer les textes. **À quand un plan ambitieux de titularisation pour résorber la précarité ?**

Dans notre académie enfin, les principes mêmes de la démocratie sociale sont attaqués. La Rectrice a pris la décision arbitraire de suspendre et déplacer dans l'intérêt du service le militant SUD-Education Kai Terada. Elle fait valoir dans un courrier digne d'une lettre de cachet que son activité syndicale « au-delà de l'exercice normal » contribuerait à la « dégradation du climat au sein de la communauté éducative ». **Le SNES-FSU, au sein d'une large intersyndicale, dénonce les agissements dont Kai Terada est victime et exige sa réintégration.**

En cette rentrée, c'est bien la Rectrice qui est responsable de la « situation préoccupante » et de la souffrance au travail des personnels, au lycée Joliot-Curie comme dans l'académie. Où est la sérénité prétendument recherchée et affichée par la Rectrice et le Ministre ?

Marie Chardonnet, Maud Ruelle-Personnaz et Antoine Tardy,
co-secrétaires généraux du SNES-FSU Versailles



Dans ce contexte particulièrement préoccupant, pour l'Éducation nationale et pour nos métiers, le SNES-FSU revendique et agit pour des salaires à la hauteur, des conditions de travail dignes, des statuts revalorisés, des personnels protégés.

Notre projet : vous faire gagner au quotidien. Du 1^{er} au 8 décembre, pour les élections professionnelles, votez FSU !

SOMMAIRE

- p. 1 : Édito
- p. 2-3 : Rentrée : échos des établissements
- p. 4-5 : Affiche stages syndicaux 1^{er} semestre 2022-2023
- p. 6 : États VS - RDV de carrière
- p. 7 : Salaires - Revalorisation
- p. 8 : Le SNES-FSU aux côtés des personnels

SNES Versailles – N° de Commission Paritaire 1126 S08041 – N° ISSN 12689874
– Bimestriel – Prix de vente 2 euros - Abonnement 12 euros – Édité par section académique du SNES de Versailles – Syndicat National des Enseignements du Second degré – 3, rue Guy de Gouyon du Verger, 94112 Arcueil Cedex – Tél. : 01 41 24 80 56 – Directrice de publication Marie Chardonnet – Imprimé par L.Imprime, 20-22 rue des frères Lumière 93330 Neuilly sur Marne –

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Du 1^{er} au 8 décembre 2022



Voter 
F.S.U.

c'est voter 

▶ **FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX** ◀
avec les syndicats de la FSU

Rentrée : échos des établissements



Le collège Paul Eluard de Guyancourt

Quand la lutte collective paie

Lundi 5 septembre 2022, les personnels du collège Paul Eluard ont appris la création en urgence d'une classe supplémentaire de 3^{ème} suite à l'arrivée de nouveaux élèves sur le secteur. Les représentants des personnels avaient pourtant alerté la hiérarchie dès février 2022, la DHG allouée étant très insuffisante compte-tenu du nombre d'élèves et de la démographie croissante de Guyancourt. Pour autant, la DSDEN avait fait la sourde oreille en ne donnant pas les moyens nécessaires et fermait, de fait, deux classes, l'une en 4^{ème} et l'autre en 3^{ème}, préférant surcharger les effectifs jusqu'à 32 élèves par classe, le tout dans un contexte déjà compliqué. Cette création devait se faire en quelques jours sans aucun moyen humain. Les représentants ont réclamé et obtenu qu'un temps banalisé puisse avoir lieu afin que l'ensemble des personnels puisse échanger sur le sujet et

Force est de constater que le collectif est le meilleur des alliés puisque nous avons obtenu gain de cause.

plusieurs équipes ont refusé d'effectuer de nouvelles heures supplémentaires. Force est de constater que le collectif est le meilleur des alliés puisque nous avons obtenu gain de cause. Les demandes de BMP, plus que légitimes, ont abouti !

Nous regrettons vivement ce manque d'anticipation et d'écoute de la hiérarchie : la gestion à flux tendu des moyens entraîne sur le terrain des ajustements en cascade qui pourraient être évités. De fait, cette rentrée ne fut sereine ni pour les élèves ni pour les agents. Nous restons vigilants face à des effectifs en augmentation constante sans moyens de vie scolaire supplémentaires.

Anne-Claire Cossec,

S1 du collège Paul Eluard de Guyancourt

Où est passé le Service public ?

La rentrée dans l'Essonne est marquée par plusieurs scandales qui ont fragilisé bon nombre de familles et d'établissements.

Des centaines d'élèves sans affectations

Depuis le début du mois de juillet, le SNES-FSU a fait l'affreux constat de centaines d'élèves non affectés, dont

le chiffre réel a toujours été tu par la Direction Académique. À la fin de l'année scolaire, on entend pourtant parler d'environ 900 élèves laissés sur le carreau, désireux de suivre une voie professionnelle ou demandant une 1^{ère} STMG...

L'été n'a malheureusement rien arrangé. À la rentrée, toujours autant de jeunes en attente, et trois semaines plus tard c'est encore plusieurs centaines qui sont sans place et se retrouvent au ban de l'école. Celles et ceux qui, par chance, ont pu être scolarisés, ont en réalité été contraints soit de changer de filière, soit de redoubler, soit de se rendre dans un établissement très éloigné de leur domicile. Cette situation ne peut que dégrader encore les établissements du département, les collèges comme les lycées, qui connaissent déjà une rentrée extrêmement difficile. La FSU, avec l'intersyndicale, a signé un communiqué dénonçant le silence et l'inaction de la DSDEN et a demandé une audience.

Des conditions de rentrée catastrophiques pour les collègues

Parallèlement, de nombreux établissements essonniers traversent une crise sans précédent et subissent des conditions de rentrée particulièrement éprouvantes et inédites. Cette souffrance est due à des stratégies de management inacceptables de principaux et proviseurs autoritaires et peu enclins à construire une sérénité et un bien-être au travail. Le SNES, avec la FSU, dénonce depuis plusieurs années ces pratiques et ces atteintes profondes à la santé des personnels. Les représentants départementaux et académiques ont été reçus en audience au Rectorat le 26 août par l'Administration et ont porté les revendications des collègues qui connaissent ce mal-être en Essonne. Toutes les situations de crise ont été évoquées : le Rectorat et la DSDEN se sont engagés à mettre en place un GT sur ces questions à partir de 2023.

Yelena Susic, co-secrétaire départementale du SNES-FSU 91

Rentrée : échos des établissements

Les rentrées passent mais les conditions restent les mêmes !

La dégradation de nos conditions de travail et le manque de personnel à chaque rentrée scolaire vont-ils devenir (ou devrions-nous dire sont-ils devenus) un marronnier ? Hélas oui !

Cette année encore les conditions de rentrée étaient prévisibles et ce que nous avons annoncé dès janvier s'est malheureusement produit... De nombreux postes en technologie, éducation musicale, histoire-géographie, NSI, éco-gestion... ne sont toujours pas pourvus dans de nombreux établissements et ceci dans l'ensemble du département. À cela s'ajoutent les effectifs en hausse avec parfois des classes à plus de 31 en collège et à 36 en lycée ! Nombreuses ont été les sections de STMG ouvertes courant juillet alors que nous étions en vacances et les répartitions de services déjà faites.

Dès la rentrée, plusieurs établissements étaient en grève ou avaient formulé des demandes d'audience auprès du nouveau DASEN (collège Jean Moulin à Sannois, lycées Romain Rolland de Goussainville, Jean-Jacques Rousseau de Sarcelles...) avec à chaque fois le même mot d'ordre : **avoir les moyens nécessaires pour enseigner dans de bonnes conditions.**

Les moyens doivent être mis afin réduire les effectifs. Il en est de même pour les locaux, la construction de

nouveaux collèges doit être lancée. Le plan « Marshall » du conseil départemental n'est pas à la hauteur des enjeux éducatifs et ne rattrape pas le retard pris par ces mêmes élus lors du précédent mandat. Pour les lycées, la situation est malheureusement la même. Le Val d'Oise, connaît, cette année encore, une forte hausse de ses effectifs scolaires (+ 1 400 collégiens et lycéens par rapport à 2021).

Le manque de personnel concerne tous les secteurs de l'Éducation nationale : les personnels de vie scolaire, les AESH, les infirmier·ères (6 postes vacants la rentrée), les personnels de direction (plus de 15 postes vacants à la rentrée).

Non M. le Ministre, la rentrée ne s'est pas « bien passée » !

*Dominique Oudot et Christophe Lucas,
co-secrétaires départementaux
du SNES-FSU 95*

La mobilisation finit par payer !

Dans les Hauts-de-Seine, l'action syndicale permet d'obtenir des augmentations de DHG mais les moyens restent insuffisants au regard des besoins.

Après des mois de lutte, la DSDEN a enfin accepté d'attribuer des moyens supplémentaires à plusieurs établissements mobilisés et satisfait une partie des revendications légitimes des équipes. Ainsi les mobilisations importantes des collèges Joliot-Curie de Bagneux, Blériot de Levallois, Moquet de Gennevilliers, Pompidou

de Villeneuve-la-Garenne pour dénoncer des classes surchargées ont permis d'obtenir un abondement de 29h à leurs DHG, ce qui rend possible l'ouverture de classes. Le lycée Michel-Ange de Villeneuve, lui aussi mobilisé, a obtenu un abondement de 36 heures. Les lycées Newton de Clichy ou Galilée de Gennevilliers, eux aussi engagés pour dénoncer des moyens insuffisants, ont obtenu respectivement 16 et 30 heures. D'autres établissements mobilisés obtiennent de petits abondements mais cela reste très insuffisant au regard des besoins.

Le SNES-FSU 92 avait pourtant alerté la DSDEN dès le mois de février lors d'audiences sur les classes surchargées et la nécessité d'augmenter les DHG. Que de temps perdu ! Ces ajustements tardifs modifient les répartitions au milieu de l'été, sans vote du CA. Sur le terrain, cela se traduit souvent par une explosion du nombre d'HSA alors que son taux ne cesse de progresser, ce qui dégrade nos conditions de travail.

De plus, pour satisfaire ces demandes légitimes, la DSDEN retire parfois des moyens à d'autres établissements du département. Le SNES-FSU 92 dénonce cette logique comptable qui revient au final à « déshabiller Pierre pour habiller Paul ».

*Laurène Thibault et Marian Petitfils,
co-secrétaires départementaux
du SNES-FSU 92*



Le collège Van Gogh de Clichy et le lycée Renoir d'Asnières-sur-Seine, mobilisés à la rentrée pour des moyens supplémentaires

Calendrier des réunions et stages

1^{er} semestre 2022-2023



Août	
29	Réunion TZR (Visio, 15h)
30	Réunion stagiaires (Visio, 17h)

Septembre	
21	Réunion TZR (Visio, 14h30)
22	Réunion RDV de carrière (Visio, 18h)

Octobre	
5	Réunion Non-titulaires (Arcueil, 14h30)
6	Réunion Non-titulaires (Visio 17h)
18	Stage « Votre service, votre salaire » (Arcueil) Stage 91 « Créer, animer un S1 » (Évry) Stage 91 AESH (Évry) Stage 91 AED (Évry)
20	Stage 92 « Agir efficacement en CA et dans la vie de son établissement » (Nanterre)

Novembre	
8	Stage « Réformes dans les séries STI2D, STL, STD2A : analyse et conséquences » (Arcueil) Stage 78 « Comment agir efficacement en CA ? » (Les Essarts-le-Roi)
10	Stage « Nouveaux adhérents : découvrir le SNES-FSU » (Arcueil) Stage AED (Arcueil) Stage 91 « Agir en CA : le budget » (Évry)
15	Stage Néo-titulaires : « les outils pour entrer dans le métier » (Arcueil)
17	Stage 95 « Agir en CA : le budget » (Enghien)
22	Stage 78 « Droits des personnels, rémunération, carrière » (Versailles)
24	Stage 92 « Droits des personnels » (Arcueil) Stage 95 AESH (Ermont)
25	Stage Stagiaires (Arcueil)
28	Stage disciplinaire Mathématiques (Paris)
29	Stage TZR (Arcueil)
À venir : Réunions « Mutations INTER »	



Décembre	
1	Stage « Paritarisme et mutations INTER n°1 » (Arcueil) Stage 78 « Boîte à outils n°1 » (Sartrouville) Stage 91 « Droits des Personnels » (Évry)
2	Stage « Paritarisme et mutations INTER n°2 » (Arcueil)
6	Stage « Droits à la formation » (Arcueil) Stage 95 « Droits des personnels » (Domont)
8	Stage « Santé » (Arcueil)
12	Stage « Bientôt la retraite » (Paris)
15	Stage « Démocratisation du système éducatif » (Arcueil)

Janvier	
10	Stage 91 « Agir en CA / la DGH » (Évry)
12	Stage 92 « Agir en CA / la DHG » (Levallois)
17	Stage Non-titulaires (Paris)
19	Stage 78 « Agir en CA / la DHG » (Montigny) Stage 95 « Agir en CA / la DHG » (95)

Le droit de participer à des stages de formation syndicale :

Tout agent en activité (contractuel, stagiaire, titulaire) a droit à 12 jours par an de congé pour formation syndicale avec maintien du traitement.

Pour s'inscrire

S'inscrire auprès du SNES-FSU en complétant le formulaire correspondant au stage [sur notre site](#).



r.snes.edu/VERstages

Pour les stages

Remplir une demande d'autorisation d'absence (adressée à la Rectrice, au DASEN ou au chef d'établissement selon la situation) : cette demande doit être déposée **un mois avant le jour du stage** (à télécharger sur notre site). Les réunions n'ouvrent pas droit à une autorisation d'absence.

stages@versailles.snes.edu



Du 1^{er} au 8 décembre,

FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX

avec les syndicats de la FSU

États VS - RDV de carrière

Votre service : demandez et vérifiez votre VS !

L'état VS (ventilation de service) est le document qui détaille votre service (nombre d'heures d'enseignement hebdomadaires effectuées, classes en responsabilité, effectif des classes et éventuelles pondérations). Il doit vous être soumis pour que vous puissiez en vérifier l'exactitude.



Rendez-vous de carrière

Quand ? quels effets pour la carrière ?

→ Pour la promotion au 7^{ème} échelon : durant l'année scolaire où l'on atteint 1 an au 6^{ème} échelon ;

→ Pour la promotion au 9^{ème} échelon : durant l'année scolaire où l'on atteint 18 mois dans le 8^{ème} échelon ;

→ Pour le passage à la hors-classe : durant l'année scolaire où l'on atteint 1 an dans le 9^{ème} échelon.

Les effets de l'évaluation sur l'ensemble de la carrière sont bien

Vérifiez et contestez rapidement si nécessaire ! Retrouvez toutes les précisions utiles dans notre article en ligne :

<https://r.snes.edu/VERetatVS>

⚠ N.B. Signer indique seulement que l'on a pris connaissance du document.

moins qu'auparavant ! Ils peuvent permettre un avancement accéléré d'un an au 7^{ème} et au 9^{ème} échelon et une promotion plus ou moins précoce à la hors-classe. Aucun avis n'empêche l'accès à la hors-classe. Vous êtes concerné·e par un rendez-vous de carrière cette année, retrouvez nos conseils dans notre article :

<https://r.snes.edu/VERrdvc>

Les étapes de l'évaluation... et de la contestation !

La double évaluation (corps d'inspection-chef d'établissement) donne lieu à un compte-rendu d'évaluation, qui peut faire l'objet d'observations écrites de l'intéressé dans un délai de quinze jours. Il ne s'agit pas d'un recours !

L'évaluation de la valeur professionnelle par la Rectrice (certifié·es, PsyEN, CPE) ou le Ministre (agrégé·es) donne lieu à une appréciation finale (À consolider - Satisfaisant - Très satisfaisant - Excellent), sur laquelle un recours peut être déposé. Cette année, la notification des appréciations finales est très retardée et n'a pas eu lieu



comme prévu dans la première quinzaine de septembre.

Attention, recours en plusieurs temps !

→ Recours auprès de la Rectrice ou du Ministre : dans les 30 jours suivant la notification de l'avis ;

→ Possibilité de réponse de la Rectrice ou du Ministre : dans les 30 jours suivant le recours ;

→ Saisine de la CAP compétente : dans les 30 jours suivant le refus ou dans les 60 jours suivant le premier recours en l'absence de réponse.

Retrouvez toutes les informations sur les modalités de recours dans notre article : <https://r.snes.edu/VERrecoursRDVC>

 Saisissez-vous de cette possibilité de recours individuel ! Le SNES-FSU vous conseillera et vous accompagnera dans vos démarches. Contactez la section académique par mail à carrieres@versailles.snes.edu.

Le SNES-FSU continue à revendiquer la totale déconnexion de l'évaluation et de l'avancement.



Du 1^{er} au 8 décembre 2022 : votez FSU !

Vous voulez être défendu·es efficacement dans toutes les instances (CAPA, mais aussi CAPN, CSA, CSM) ? Votez FSU aux prochaines élections professionnelles !



Attention, vote dématérialisé ! Prenez l'habitude de consulter votre messagerie académique (où arrivent aussi les notifications concernant la carrière). Pour rediriger vos messages ou demander l'augmentation de sa capacité, tous nos conseils : <https://r.snes.edu/VERboitepro>

Salaires - Revalorisation

Agir pour une vraie revalorisation !

L'urgence de la revalorisation de nos salaires, dans un contexte de crise du recrutement, est aujourd'hui incontestée, grâce à l'action continue de la FSU sur cette question.

Déclassement salarial : une évidence !

→ Depuis 2010, le point d'indice a perdu 12% de sa valeur, qui n'a évolué que 4 fois en 12 ans (+ 0,5% en juillet 2010, + 0,6% en juillet 2016, + 0,6% en février 2017 et +3,5% en juillet 2022). L'inflation sur la même période s'élève à 17,3% !

→ En 1982, les professeurs certifiés, les CPE et les PsyEN débutants gagnaient 2,1 fois le SMIC ; aujourd'hui, c'est 1,13 fois le SMIC.

→ Rapporté à leur temps réel de travail (42h53 selon la DEEP), le salaire horaire moyen réel des enseignants (15,06€ seulement !) est inférieur au salaire horaire moyen.

Des avancées à décrypter...

Les mesures – très insuffisantes – arrachées pour enrayer le déclassement salarial de nos professions, ont été obtenues parce que le SNES et la FSU ont mis en évidence l'urgence de la revalorisation et agi pour des avancées. Continuons, en nous mobilisant massivement, pour nos salaires et nos pensions !

→ Mars 2021 : la prime « Grenelle », mais pas pour tout le monde ! Réservée aux collègues entre le 2^{ème} et le 9^{ème} échelon, cette prime, dégressive, ne couvre que 13,5 années

de carrière. Bien trop peu pour restaurer véritablement l'attractivité de nos métiers ! Que dire de la prime d'équipement informatique de 150€ nets, dont sont exclus CPE et documentalistes...

→ + 3,5% : le compte n'est pas bon ! La FSU avait aussitôt dénoncé l'insuffisance de l'augmentation de la valeur du point d'indice, bien inférieure à l'inflation constatée en mai 2022 (5,2% sur l'année écoulée), et qui se poursuit (annoncée prochainement à 6,5%).

→ Des indemnités revalorisées : En cohérence avec l'augmentation de la valeur du point d'indice, certaines indemnités ont été revues à la hausse (l'Indemnité Forfaitaire de Formation versée aux stagiaires, ou les ISSR, que perçoivent les TZR affectés sur des suppléances). Des avancées à porter au crédit de l'action sans relâche de la FSU !

→ Une indemnité pour « certains » stagiaires... Mise en œuvre à compter du 1^{er} septembre, cette indemnité de 1 200€ conditionnée à l'exercice effectif des fonctions enseignantes et d'éducation n'est due que pour moitié aux stagiaires à mi-temps !

La promesse des 10 %... Quand ? Comment ? Pour qui ?

Contraint en juillet à renoncer au gel du point d'indice en concédant une hausse du point d'indice de 3,5%, Emmanuel Macron, après avoir fait miroiter une augmentation inconditionnelle, pour tous, glisse dans sa lettre à la Profession que les 10% d'augmentation promis intègrent en réalité bien des mesures déjà intervenues, dont

certaines n'ont concerné qu'une partie des personnels ! Une supercherie inacceptable !

Ce que revendiquent le SNES et la FSU ?

→ L'ajout immédiat de 70 points d'indice pour toutes et tous, l'augmentation de la valeur du point de 20% et sa réindexation sur la hausse des prix.

→ Rattrapage des pertes subies, augmentation des salaires de toutes et tous, pour toutes les catégories et sans aucune contrepartie.

Points d'indice et valeur du point, c'est par là que passe la revalorisation, qui doit être commune à tous les agents publics ! La FSU mobilisera aussi contre toute mesure visant à retarder l'âge de la retraite.

Comprendre sa rémunération

Le traitement brut indiciaire, produit du nombre de points d'indice correspondant à l'échelon par la valeur du point d'indice (au 1^{er} juillet 2022 : 4,85003€), constitue la base de notre traitement. Peuvent s'y ajouter diverses indemnités comme l'indemnité de résidence, l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Élèves, les indemnités liées à l'exercice en Éducation prioritaire, les Indemnités pour Mission Particulière, des heures supplémentaires...

→ Toutes les infos sur la rémunération sont dans le Supplément à l'US.

→ Pour en savoir plus, participez à nos stages !

→ Consultez la [rubrique « Stages et réunions »](#) de notre site versailles.snes.edu !

Des questions sur votre salaire ? Contactez-nous à s3ver@snes.edu après avoir téléchargé vos bulletins de salaire, sur le site ensap.gouv.fr.



RÉMUNÉRATIONS ET CARRIÈRES

La FSU se bat
pour vos salaires

Le SNES-FSU aux côtés des personnels

La rentrée est-elle vraiment inclusive ?

Nous fêtons en cette rentrée le triste troisième anniversaire du nouveau cadre de gestion des AESH imposé depuis septembre 2019. Ce chiffre est hautement symbolique puisque c'est en cette rentrée que les premiers CDD de trois ans se sont vus renouvelés... ou pas. Selon le département où vous exercez, la lourdeur administrative liée à ces renouvellements a plus ou moins été bien gérée, et bon nombre des AESH désireuses de poursuivre dans l'Éducation nationale – en dépit de la précarité et la pénibilité de leur travail – ont essuyé un refus de nouveau CDD ou de CDI. Le SNES-FSU Versailles dénonce fermement le manque de bienveillance de l'Administration et son déni persistant sur la réalité du métier.

La pression démographique dans l'académie est telle que le nombre de classes surchargées ne cesse de croître. La classe doit pourtant être le principal lieu du travail collectif et individuel de tous les élèves de collège et de lycée. Or, pour apporter l'aide nécessaire à tous les élèves en difficulté, et en particulier aux élèves en situation de handicap, les personnels ont besoin de disponibilité, de temps et de reconnaissance. L'école inclusive ne peut réussir si l'Institution n'y met pas les moyens. Seulement voilà : sur le terrain, il manque toujours autant d'AESH. L'école inclusive ne peut réussir si le bâti scolaire l'entrave, si les conditions d'emploi sont indignes. Seulement voilà : sur le terrain, les

AESH en poste sont toujours aussi mal accueillies et mal considérées.

Le SNES-FSU Versailles est à vos côtés et vous répond au quotidien pour vous accompagner dans vos démarches et porter vos revendications.

Retrouvez notre livret de rentrée spécial AESH sur notre site versailles.snes.edu et n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse aesh@versailles.snes.edu ou par téléphone au 07 49 60 38 75.

Yelena Susic



Non-titulaires : l'Institution irresponsable !

Le Rectorat, qui avait cru à la rentrée 2021 pouvoir se passer des services de près de 700 collègues non-titulaires, avait finalement dû les réembaucher à l'automne, résultat de l'action intersyndicale. Face à la pénurie de personnels, un grand « job dating » a été lancé

en mai 2022 dans l'objectif d'attirer 600 nouvelles recrues.

Finalement, 159 CDD seulement ont été conclus pour cette rentrée grâce au job dating. Des recrutés à bac +3 sans expérience d'enseignement, qui bénéficient d'une affectation avant la pré-rentrée, d'une semaine de formation juste avant de prendre leurs classes, puis d'un tutorat de 2 mois.

Par ailleurs, 207 candidats spontanés, via ACLOE (bac + 5 et expérience établie) attendront janvier 2023 pour obtenir un CDD selon les besoins du moment.

Quantité de non-titulaires expérimentés, en CDD, restent quant à eux sans contrat, sans que le délai de prévenance soit observé. Et quand l'attestation employeur requise à Pôle Emploi ne leur est pas fournie, ils sont privés de ressources indispensables.

Ainsi malgré la quantité de postes non pourvus et de remplacements non assurés par des titulaires, le Rectorat, tout en prétendant mener une politique de « fidélisation du vivier », persiste à gérer plus de 4 000 non-titulaires au jour le jour au mépris de leurs droits. Cette maltraitance institutionnelle irresponsable produit une précarité intolérable. Cela ne peut qu'appauvrir le Service public d'Éducation en accentuant la crise de recrutement chez les non-titulaires aussi.

Suivez l'actualité des non-titulaires sur notre site versailles.snes.edu et n'hésitez pas à nous joindre par mail à l'adresse nontit@versailles.snes.edu ou par téléphone au 07 81 60 09 62.

Sylvie Humbert

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 Du 1^{er} au 8 décembre, je vote FSU !

Utiliser sa messagerie professionnelle : un réflexe indispensable pour pouvoir voter !

Dès la rentrée, j'active ma boîte mail professionnelle (prenom.nom@ac-versailles.fr). Se connecter à la boîte mail académique, rediriger ses mails, demander l'augmentation de la capacité...

Mode d'emploi sur notre site : versailles.snes.edu / rubrique « élections professionnelles 2022 »

